



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 41/17

Attribution de marché public de prestations intellectuelles par procédure adaptée
**Mission de géomètre dans le cadre de la réhabilitation
de bâtiments historiques des caves Byrrh à Thuir**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspès,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10
Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de
Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des études préalables à la réalisation de la réhabilitation des
bâtiments des Caves Byrrh à Thuir, notamment de procéder aux études de géomètre,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par consultation directe de trois entreprises, trois
entreprises ont remis une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat SELARL GEAUDE correspond
le mieux aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de prestations intellectuelles avec:
SELARL GEAUDE
ZAC Bonne Source – 28 rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE

pour un montant de 8 550 € HT soit 10 260 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en
section d'Investissement – article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de
Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.
Accusé certifié exécutoire

Fait à THUIR, le 13 juillet 2017

Réception par le préfet : 13/07/2017

Le Président



René OLIVE